

# Parcoursup 2019, mode d'emploi

Pour sa deuxième édition, la plate-forme d'inscription dans l'enseignement supérieur a fait peau neuve. Voici ce qu'il faut retenir afin de mettre toutes les chances de son côté pour obtenir les vœux souhaités

**P**arcoursup, an II. La plate-forme d'inscription dans l'enseignement supérieur est en ligne depuis le 20 décembre. Les lycéens ont d'ores et déjà la possibilité de s'inscrire et de s'informer sur la procédure et sur les filières, avant de formuler leurs vœux à partir du 22 janvier.

## Qui peut s'inscrire ?

Parcoursup est la plate-forme dévolue aux élèves de terminale, aux apprentis ou aux étudiants en réorientation qui souhaitent entrer en première année d'enseignement supérieur à la rentrée 2019. Les réorientations au sein d'une même université sont souvent traitées en interne.

## Comment s'inscrit-on ?

L'inscription se fait en ligne en quelques minutes en cliquant sur « Créer mon dossier 2019 ». Le candidat doit accepter la charte de Parcoursup avant d'indiquer sa date de naissance et son numéro INE (identifiant national élève), 11 caractères figurant sur les bulletins de notes ou la carte d'étudiant.

Après avoir complété l'état civil et indiqué un numéro de téléphone mobile qui servira à recevoir des alertes durant la procédure, le candidat obtient un numéro de dossier, à noter. Les titulaires d'une bourse doivent se signaler, car les rectorats fixent un nombre de places réservées aux boursiers du secondaire dans chaque formation. Enfin, les futurs bacheliers prendront soin de vérifier l'exactitude des informations sur leur série de bac, leur spécialité, leurs options et leurs langues. En cas d'erreur, le service de la scolarité du lycée rectifiera.

## Toutes les formations postbac sont-elles sur Parcoursup ?

Selon la loi orientation et réussite des étudiants (ORE) du 8 mars 2018, toutes les formations postbac ayant une reconnaissance de l'Etat doivent être sur la plate-forme nationale au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Toutes... à l'exception de celles ayant obtenu une dérogation du ministère pour la rejoindre au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (le plus souvent pour des questions de réorganisation complète de leur concours d'entrée).

Les formations qui recruteront en dehors du portail commun en 2019 sont : l'université Paris-Dauphine, Sciences Po Paris et les neuf Instituts d'études politiques en province, une partie des écoles supérieures d'art, d'ingénieurs, de commerce, ainsi que certaines écoles privées d'arts appliqués, de gestion, de transport, de secrétariat, etc.

Il y aura malgré tout davantage de choix sur Parcoursup que l'année der-

nière. Aux 13469 formations postbac présentes sur la plate-forme en 2018 (soit 85 % d'entre elles), il faut ajouter les écoles qui recrutaient hors Parcoursup et qui intègrent la procédure cette année (par exemple, les écoles d'ingénieurs des réseaux Icam et France Agro 3), les IFSI (instituts de formation en soins infirmiers) et les IRTS (instituts régionaux du travail social).

## Combien de vœux peut-on formuler ?

Le nombre de vœux dans les formations sous statut scolaire est limité à dix, au total. Cependant, pour certaines formations (BTS, prépas, licences très demandées...), le candidat peut faire un « vœu multiple ». Cette fonction permet de postuler en un vœu à plusieurs cursus similaires (par exemple : « BTS diététique ») pouvant appartenir ou non à la même académie, chacun comptant pour un « sous-vœu ». Quand cette possibilité est offerte, elle est limitée à dix sous-vœux par « vœu multiple », avec un maximum de vingt « sous-vœux » au total.

Les formations en apprentissage, présentes dans un autre onglet, peuvent aussi faire l'objet de dix vœux au maximum, avec le même principe de « sous-vœux ».

## Quel type de réponse peut-on recevoir ?

Les formations demandées par un candidat lui donnent toutes une réponse. Pour les formations sélectives, trois options sont possibles : « oui », « non » ou « en attente ».

Pour les licences et la Paces (première année commune aux études de santé), l'élève peut obtenir l'une de ces trois réponses : « oui », « oui si » (candidat accepté sous réserve qu'il suive un parcours de remédiation) ou « en attente ».

En 2018, les candidats ont, en moyenne, fait sept vœux et reçu trois propositions d'admission (avec d'importants écarts selon la filière de bac). Au total, 85 % des candidats ont reçu au moins une proposition (un taux grim pant à 94,5 % pour les bacheliers 2018).

## Doit-on forcément postuler dans son académie ?

Pour les formations sélectives, le critère géographique n'est pas pris en compte. Pour encourager la mobilité des étudiants, le ministère a instauré une aide financière à la mobilité (au total, une enveloppe d'une trentaine de millions d'euros). Ces aides seront soumises à des conditions qui seront détaillées aux candidats en amont (contrairement à l'an dernier).

En ce qui concerne les licences et la Paces, la règle d'affectation de Parcoursup reste cantonnée à l'académie du bachelier. Il est néanmoins possible de postuler

hors de sa zone géographique. En effet, les rectorats fixent, après consultation des universités, des quotas de bacheliers hors académie qui seront acceptés dans chaque licence. Ces quotas devraient être revus à la hausse en 2019. En Ile-de-France, où les candidats de banlieue (académie de Créteil et de Versailles) n'ont pas le même accès que les Parisiens aux universités intra-muros de la capitale, des solutions pour améliorer leur mobilité seront préconisées courant janvier par le sénateur UDI du Val-de-Marne, Laurent Lafon.

## Quelle(s) stratégie(s) adopter ?

Faut-il choisir ses vœux en fonction des « attendus », cet ensemble de connaissances et de compétences requises pour chaque filière ? De toute évidence, un candidat dont le profil correspond aux prérequis pour réussir aura plus de chances d'y être accepté. Mais il ne faut pas s'autocensurer pour autant. Le niveau des autres candidats et les désistements pendant la phase de réponses entrent en jeu.

Pour les licences, les universités ont adopté deux types de stratégies. Certaines disent « oui » à tous les candidats (ou « en attente », en cas de capacité d'accueil inférieure à la demande), et proposent des parcours de remédiation aux étudiants en difficulté, à l'issue des premières notes du semestre.

D'autres universités disent « oui » ou optent pour le « oui si » (145 000 propositions en 2018). Les candidats qui acceptent cette proposition « oui si » de Parcoursup s'engagent, dans un contrat de réussite, à suivre un parcours personnalisé (tutorat, cours de méthodologie, licence en quatre années au lieu de trois, etc.).

Mais avant tout, les candidats sont invités à postuler dans les formations qui les motivent. Mieux vaut multiplier les vœux si l'on hésite entre plusieurs domaines, si on a un dossier « moyen » ou si on postule dans des filières sélectives ou très demandées. Le candidat s'assure une sécurité en choisissant les licences de son académie, sans que cela l'empêche de postuler aussi hors académie.

## Que se passe-t-il si aucun vœu n'est satisfait ?

Si un candidat n'a aucune proposition d'admission, son cas sera examiné par une CAES (commission d'accès à l'enseignement supérieur), pilotée par le recteur, qui lui proposera des affectations selon ses préférences, exprimées dans un onglet consacré du dossier Parcoursup.

## Jusqu'à quand peut-on choisir sa formation ?

Du fait de la non-hiérarchisation des vœux, le candidat aura une réponse à

toutes ses demandes à partir du 15 mai, et jusqu'au 19 juillet. Il peut « maintenir » des vœux en attente tout en ayant accepté une proposition. C'est seulement lorsqu'il obtiendra au moins deux réponses positives (comme deux « oui », ou un « oui » et un « oui, si ») qu'il devra renoncer à l'une des deux propositions.

Il restera en lice pour les formations dont il attend encore une réponse. L'affichage du rang du dernier appelé en 2018, en plus du taux de remplissage de la formation, permettra cette année aux candidats placés sur liste d'attente d'évaluer si leurs chances d'obtenir une proposition d'admission sont réelles ou faibles.

Autre nouveauté : au moment des résul-

tats du bac, pour ceux qui savent quelle(s) formation(s) les intéresse(nt) en priorité, et uniquement sur la base du volontariat, il sera possible d'indiquer ses vœux préférés. Le ministère se défend d'un retour à la hiérarchisation des vœux. Le principe sera celui d'une « réponse automatique » positive en cas de proposition d'admission à un vœu déclaré comme préféré. Le candidat pourra instaurer cette réponse automatique pour un ou plusieurs de ses choix, compte tenu des informations à sa disposition : position sur la liste d'attente (à comparer avec le dernier appelé en 2018), taux de remplissage de la formation l'année précédente, etc. Cette fon-

tion sera un moyen pour lui de s'assurer qu'il ne ratera pas le coche pour répondre, sans être obligé de rester connecté à son dossier. Il devra ensuite procéder à l'inscription administrative dans le délai imparti. Attention : une fois inscrit dans une formation, il ne sera plus possible de conserver des vœux en attente.

Pour les candidats non satisfaits (ou n'étant pas inscrits) en phase principale, la phase complémentaire permet de faire de nouveaux vœux d'orientation, de fin juin à mi-septembre. Un « Parcoursup » du combattant : selon le ministère, seuls 5 % des bacheliers 2018 avaient accepté une proposition par le biais de ce plan B. ■

**NATACHA LEFAUCONNIER**